BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION (SDI) DE LA BDEAC AVEC ASSISTANCE DE SA MISE EN OEUVRE.

Juin 2024

CHAPITRE I: CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

1.1. PRESENTATION DE LA BDEAC

La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'institution de financement du développement de la Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont les Etats membres sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad. La Banque a pour missions de :

(i) Promouvoir le développement économique et social des pays de la CEMAC, notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique ;
(ii) Apporter son concours aux Etats, aux organisations sous régionales, aux Institutions financières et aux opérateurs économiques dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets ;
(iii) Appuyer les Etats, les organisations sous régionales, et les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projets.

La principale zone d'activité de la Banque s'étend aux six (06) États de la CEMAC. Cependant, bien qu'elle concerne au moins un pays membre, cette zone peut être élargie aux pays non-membres si l'intérêt de l'Institution le justifie.

La BDEAC a le statut juridique d'une institution financière internationale, jouissant de la personnalité juridique pleine et entière ainsi que de l'autonomie financière. À ce titre, elle bénéficie d'immunités et de privilèges de nature diplomatique.

1.2. OBJECTIF DE LA BANQUE

Pour accomplir avec succès ses missions en tant qu'institution de financement du développement (IFD), la BDEAC doit s'appuyer sur un système d'information efficace, performant et conforme aux normes internationales. Ce système d'information découle principalement de la mise en œuvre du schéma directeur du système d'Information (SDSI) dont le rôle est de définir entre autres les orientations en matière de technologies de l'information et des télécommunications.

Sur ce, la Banque envisage de recruter un cabinet d'experts pour la guider dans l'élaboration de son nouveau Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI). Il s'agit entre autres de définir une feuille de route pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des technologies de l'information et télécommunications sur la période allant de 2024 à 2028. Cette démarche vise à anticiper les évolutions à venir, orienter les choix en matière de technologies de l'information et digitales.

Une fois les livrables convenus définitivement livrés, le cabinet devra assister la Banque pendant une période de douze (12) mois pour mettre en œuvre et suivre la feuille de route recommandée pour la première année du Schéma Directeur.

Par ailleurs, bien que l'élaboration pourrait représenter un coût initial considérable, en revanche, la mise en place de nouveau Schéma Directeur du SI aura des effets positifs sur les finances de la Banque notamment sur la réduction des dépenses et des couts informatiques.

1.3. RAPPEL HISTORIQUE

Le dernière Schéma Directeur du Système d'Information de la Banque avait été établi pour la période allant de 2012 à 2014 et découpé en cinq grandes familles comme illustré ci-dessous :

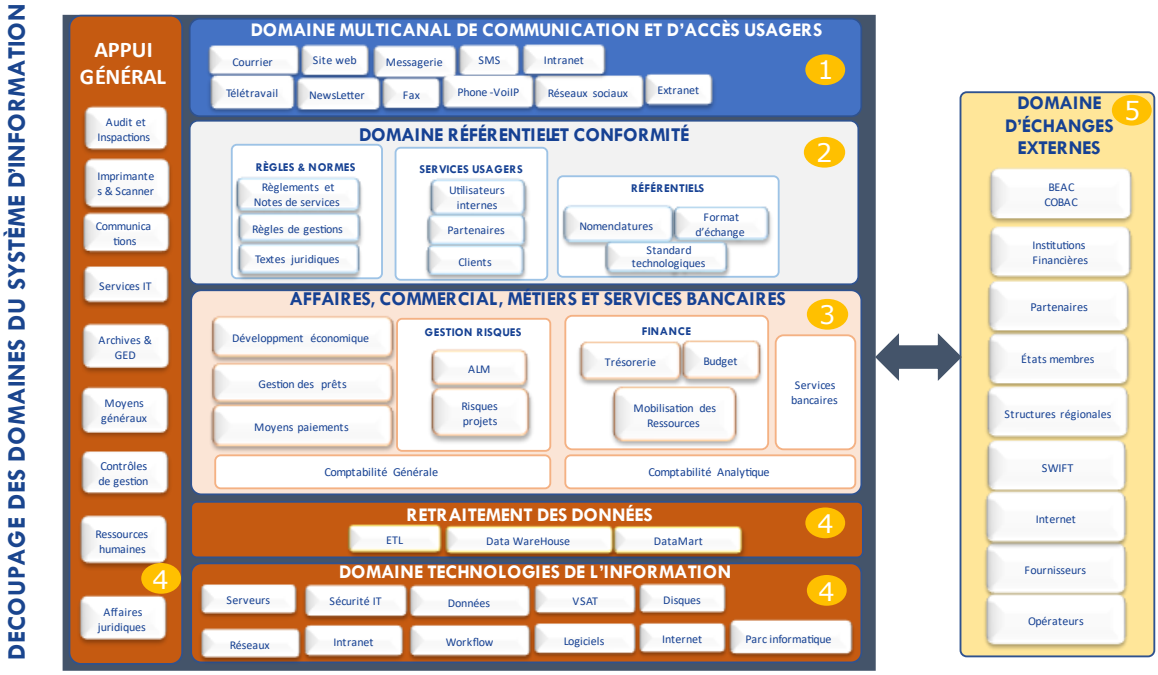

De manière spécifique, la concrétisation des projets intégrés dans l'ancien Schéma Directeur du Système d'Information a conduit à l'établissement d'infrastructures et de systèmes modernes et sécurisés. Cette démarche a également facilité le déploiement de nouvelles applications, la mise à jour de logiciels existants et la création d'un système de communication complet.

Il est donc particulièrement opportun d'évaluer, de mettre à jour et d'optimiser l'ancien schéma directeur informatique afin de l'aligner sur le nouveau plan stratégique AZOBE 2023-2027 et sur d'autres évolutions survenues dans le système d'information de la Banque. À cette fin, la Banque aspire à bénéficier de l'accompagnement d'experts spécialisés dans ce domaine.

1.4.L'ENJEUX DE LA MISSION

La BDEAC évolue au sein d'une société numérique où la dimension digitale prend de plus en plus d'importance. Par conséquent, elle est appelée à inscrire sa transformation dans ce nouveau paradigme.

En revanche, dans cette démarche, les enjeux sont multiples : il s'agit de comprendre comment le numérique peut contribuer à redéfinir la stratégie de la Banque et à renouveler la gouvernance des SI. Il est essentiel de mesurer l'impact de cette transformation dans notre quête d'innovation et de croissance, ainsi que dans le développement et l'épanouissement de nos équipes. Il convient de comprendre comment le numérique redessine les échanges entre nos collaborateurs et avec nos clients, et comment il nous permet de passer d'une offre technique à une proposition de services basée sur les usages modernes. Ce passage, nécessite la définition d'une stratégie appelé schéma directeur du SI permettant de mettre en place un scénario retenu pour le développement du système d'information sur une période de 2 à 5 ans.

Enfin, généralement, dans la gouvernance des systèmes d'information, plus on laisse un problème s'aggraver, plus sa résolution va coûter chère. Il vaut mieux donc poser le diagnostic le plus tôt possible, afin d'obtenir rapidement une visibilité sur la solution et son coût de mise en œuvre. Dans ce contexte, étant donné que la vision globale de la Banque pour les cinq (05) prochaines années est déjà définie dans le Plan AZOBE 2023-2027, il est donc nécessaire et

impératif d'élaborer également le Schéma Directeur du Système d'infirmation aligné sur cette nouvelle orientation de la Banque.

L'élaboration de ce nouveau Schéma Directeur du SI représente un avantage concret pour la Banque dans le cadre de sa transformation digitale. En effet, il définit clairement une orientation et établit un lien essentiel entre les métiers et le service informatique.

1.5. JUSTIFICATION DU BESOIN D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR DU SI

Les éléments déterminants justifiants l'élaboration de nouveau Schéma Directeur du Système d'Information sont les suivants :

- La nécessité d'aligner le développement du système d'information de la Banque sur les orientations préconisées par le Plan AZOBE 2023-2027 ;
- L'absence d'une architecture du SI cible et d'une feuille de route chiffrée d'ici 2027 ;
- L'absence d'un audit complet, approfondi et détaillée permettant d'appréhender toutes les faiblesses et forces potentielles du système d'information actuel ;
- L'obsolescence du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) actuel par rapport à la dynamique de l'environnement ;
- L'absence des outils de pilotage opérationnel partagé et de scénarios permettant à la Banque d'ajuster chaque année la stratégie informatique en fonction des imprévus, tout en gagnant en flexibilité ;
- La mise en œuvre partielle des recommandations du schéma directeur du système d'information (SDSI) ;
- Le souhaite de la Banque de mettre à niveau, transformer et moderniser le système d'information afin de lui apporter un nouvel élan et de mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires visant à hisser le SI aux standards internationaux en matière de gouvernance, d'organisation et de développement. Ceci s'articule autour des trois axes suivants :
    - ✓ Élaborer la stratégie du développement du système d'information de la Banque ;
    - ✓ Construire un système d'information performant favorisant l'excellence opérationnelle ;
    - ✓ Doter la Banque des systèmes d'aide à la décision holistique.
- La transformation du système d'information de la Banque dans le but de le rendre plus agile, simplifier sa gestion opérationnelle, réduire les risques associés aux traitements manuels et tirer parti des avancées technologiques ;
- L'orientation de la Banque vers l'adoption d'un nouveau progiciel bancaire intégré ;
- L'optimisation des coûts d'interconnexion des différentes Représentations Nationales ;
- La conversion progressive de la DSIT en un centre de profit et de création de valeur ;
- Les limites de certaines applications et logiciels actuellement utilisés par la Banque.

CHAPITRE II: RAPPELS DES OBJECTIFS DU PLAN AZOBE 2023 -2027 RELATIF AU SYSTEME D'INFORMATION DE LA BANQUE

La Vision du Système d'Informations de la Banque inscrit dans le Plan Stratégique AZOBE est celle de mettre à niveau, transformer et moderniser le système d'information de la Banque pour lui apporter un nouvel élan et mettre en œuvre toutes les réformes idoines visant à hisser le SI aux standards internationaux en matière de gouvernance, d'organisation et du développement à travers les trois axes suivants :

AXE 1 : ÉLABORER LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DU SI DE LA BANQUE

Les orientations préconisées sur cet axe comprennent entre autres :

- De faire la refonte du Système d'information ;
- De réexaminer le modèle opérationnel de la Banque en adaptant son organisation, ses procédures et sa culture managériale ;
- D'engager une transformation digitale, dirigée par une équipe dédiée chargée de formaliser et mettre en œuvre le schéma directeur du système d'informations ainsi que la stratégie digitale de la Banque ;
- De cartographier le système d'informations actuel et la cible tout en identifiant les priorités d'intégration des infrastructures techniques et logicielles à travers un schéma directeur aligné sur les ambitions de la Banque et les besoins des métiers ;
- D'élaborer un plan de transformation numérique, construit en collaboration avec les Directions Métier, visant à instaurer une cadence de transformation efficace ;
- De renforcer la sécurité du SI en mettant en place un système de gestion de la sécurité de l'information conforme à la norme ISO 27001 ;
- De définir une politique de sécurité visant à préserver la sécurité des données, des informations, des traitements et des actifs technologiques de la Banque ;
- D'établir un solide système de pilotage et mettre en place les contrôles nécessaires ;
- D'établir une fonction spécialisée dans les domaines du numérique, de la qualité et de l'innovation, chargée de concevoir une stratégie efficace visant à assurer la transformation numérique de la Banque. Cette fonction sera également responsable de piloter la gestion du changement en conformité avec les orientations définies dans le cadre du Plan Stratégique 2023-2027.

AXE 2 : CONSTRUIRE UN SI PERFORMANT FAVORISANT L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Les orientations préconisées sur cet axe comprennent entre autres :

- D'impliquer l'ensemble des Directions métiers concernées afin de digitaliser les principaux process back-to-front ;
- De reconstruire l'ensemble des workflows opérationnels des processus métiers ;
- De décentraliser certains services vers les Représentations Nationales ou bureaux extérieurs équipés des outils technologiques nécessaires au bon fonctionnement ;
- De digitaliser l'interface clients et employés pour leur fournir un accès instantané à l'information selon le principe « BDEAC Anywhere » à travers une application numérique complémentaire au site web qui fera l'objet d'une refonte ;
- De mettre à niveau l'ERP actuel de comptabilité et de gestion afin d'améliorer l'efficacité des opérations, y compris la mise de la comptabilité aux normes IFRS ;
- D'automatiser et dématérialiser les processus clés de la Banque, notamment l'instruction ainsi que le suivi des opérations et la Gestion Électronique des Documents (GED) ;
- De mettre en place un système de gestion des connaissances permettant de formaliser, conserver, exploiter et partager la mémoire de la Banque ;
- D'accroire la maîtrise des risques dans un contexte post COVID-19 ;
- De se doter d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ;

- De refondre et mettre à niveau le site de backup et le site de repli pour le Siège ;
- De refondre et mettre à niveau l'ensemble l'infrastructure informatique physique et logique du siège et Représentations Nationales.

AXE 3 : ÉLABORER LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DU SI DE LA BANQUE

- Les orientations recommandées pour cette initiative incluent notamment la centralisation de tous les outils de pilotage instaurés au sein de la Banque. Cela sera réalisé grâce au déploiement d'un outil constituant un système d'aide à la décision holistique. Ce système intégrera spécifiquement les outils de pilotage opérationnel, d'évaluation de la performance, ainsi que de soutien au contrôle interne et à la conformité pour l'ensemble des activités de la BDEAC. L'objectif est de maîtriser les risques, tant opérationnels que numériques, et de garantir le respect des dispositions réglementaires et des normes internationales dans toutes les activités de la Banque.

CHAPITRE III: DESCRIPTION DE LA MISSION DU CABINET

3.1. OBJECTIFS DE LA MISSION DU CABINET

Le cabinet va assister la Banque à élaborer son nouveau Schéma Directeur du SI de la BDEAC et la feuille de route pour sa mise en place. Après la livraison définitive des livrables convenus, le cabinet doit assister la Banque durant douze (12) mois en vue de la mise en œuvre et du suivi de la feuille de route préconisé pour la première année dans le Schéma Directeur du SI. Ce nouveau SDSI représentera une redéfinition, une reformulation, une mise en place ou une actualisation de son système d'information existant. Ce nouveau SDSI donnera lieu à des suggestions de plusieurs scénarios, dont le choix sera tranché par la Haute Direction de la Banque. Par ailleurs, le SDSI éclairera les options envisageables, les choix opérés, et la programmation échelonnée dans le temps des actions retenues pour accompagner le développement de la Banque. Finalement, toutes les décisions prises seront clairement explicitées et feront l'objet d'une planification dans le temps : objectifs visés, procédures à réaliser, choix des moyens et des ressources nécessaires et suffisants, séquences et étapes à respecter. En plus de la planification des actions, le schéma directeur devra aboutir à une estimation budgétaire associée.

Pour une période définie, le document final détaillera de manière concrète la manière dont le système d'information et l'informatique seront déployés afin de répondre aux objectifs fixés, fournir les services attendus, et s'aligner sur le Plan Stratégique AZOBE.

3.2. LES ATTENTES SUR LA MISSION DU CABINET

Le nouveau SDSI doit anticiper et prévoir les évolutions du système d'information, même dans un environnement instable et incertain. Le nouveau SDSI doit permettre entre autres :

- De clarifier les objectifs métiers en les alignant sur les besoins technologiques, et entrer pleinement dans l'ère du numérique ;

- De préparer l'avenir du système d'information de la Banque ainsi que celui de sa Direction des Systèmes d'information ;
- D'effectuer un bilan des actions passées pour élaborer un plan de progrès, identifier de nouveaux projets de refonte du SI avec leur roadmap pluriannuelle, et préparer les budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- De revoir la position de la DSI en lui attribuant de nouveaux rôles et responsabilités ;
- D'orienter stratégiquement de manière prospective afin de définir globalement la réalisation des principaux objectifs du traitement de l'information dans le temps. Ceci permet de définir des priorités dans la réalisation des objectifs et d'offrir une visibilité sur les ambitions de l'organisation dans le contexte des systèmes d'information ;
- De servir d'outil indispensable et puissant pour élaborer une stratégie informatique ou digitale à court, moyen et long terme. Il posera les bases du patrimoine informatique de la Banque, permettant de connaître notre position actuelle et d'imaginer les évolutions possibles, en tenant compte des coûts informatiques ;
- De guider et éclairer la Banque dans les prochaines décisions stratégiques en matière de système d'information ou d'informatique ;
- De mener une réflexion prospective sur l'organisation future du parc informatique, en accord avec la stratégie de la Banque ;
- De recenser l'intégralité du patrimoine technologique actuel, définir ses axes d'amélioration et les actions envisageables sur une période de 2 à 5 ans ;
- De préserver le système informatique existant, l'optimiser, le moderniser et améliorer l'équilibre financier du système informatique ;
- De permettre l'analyse de l'état du système informatique : est-il en bon état ? Quels travaux entreprendre, quand et dans quel ordre ? Est-il conforme aux normes ? Sinon, quel sera le montant de l'investissement nécessaire ?
- De faciliter l'identification et la priorisation des problèmes à résoudre, tels qu'une rénovation à planifier ou la création d'un accès pour les personnes handicapées. De plus, permettre la saisie des opportunités et le développement de nouveaux projets ;
- D'offrir à la Banque une visibilité sur toutes les dépenses futures liées à la technologie de l'information. En anticipant, le montant des dépenses sera réduit. Ainsi, au lieu d'initier des travaux massifs de manière ponctuelle et sans stratégie réelle, la Banque pourra réellement piloter les interventions, minimisant l'impact sur l'activité ;
- De réduire les dépenses informatiques ainsi que la volatilité sur la trésorerie ;
- De servir d'instrument que la Banque pourra utiliser lors de la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds, pour les rassurer sur le fait que la Banque a une orientation stratégique en matière de technologie de l'information. Ce document est souvent demandé lors de due diligence, y compris la notation financière ;
- D'être utilisé comme un outil de dialogue pour mettre fin aux incompréhensions liées aux investissements informatiques ;
- De permettre de piloter la direction des systèmes d'information, définir les résultats à attendre et les moyens à investir ;
- De servir de référentiel décrivant l'évolution souhaitée des systèmes d'information et informatiques, ainsi que des ressources nécessaires (personnel, logiciels, matériel, règles d'organisation) pour concrétiser cette stratégie.

3.3.PERIMETRE DE LA MISSION DU CABINET

Le système d'information ne se limite pas à la technologie, incluant ainsi l'informatique qui le compose. Il est constitué de plusieurs sous-systèmes interagissant entre eux, à savoir les sous-systèmes, humain, technique et métier. Sur ce, le nouveau Schéma Directeur du Système d'Information étudiera l'ensemble de sous-systèmes du SI de la Banque, examinant leurs interactions et leur alignement avec les besoins et la stratégie du Plan AZOBE. En conséquence, la portée du projet est transversale, englobant l'ensemble du système d'information de la Banque, y compris les Représentations Nationales et les partenaires stratégiques si nécessaire.

CHAPITRE IV: EXIGENCES DE LA MISSION DU CABINET

4.1. LA DEMARCHE PROPOSEE POUR L'ELABORATION DU SDSI

L'élaboration de ce document résultera généralement d'une démarche projet visant à fournir une vision globale de l'état actuel du système d'information de la Banque, une spécification des besoins, et la définition des orientations à suivre. Il s'agit donc d'une approche anticipatrice et normative.

Cependant, la rédaction de ce nouveau schéma directeur ne garantit pas nécessairement la réalisation du projet qui lui sera associé. En effet, le terme "projet" englobe l'intention, ce qui implique la notion de faisabilité, une étape intermédiaire entre l'élaboration du schéma directeur et le début effectif du projet.

Dans cette optique, la Banque souhaite que le cabinet sélectionné l'accompagne pendant au moins 12 mois pour la mise en œuvre des actions majeures après l'adoption de ce schéma directeur. Cette démarche vise à bénéficier d'une expertise approfondie en ingénierie informatique, à suivre une méthodologie spécifique au schéma directeur des systèmes d'information, et à établir une passerelle d'information interne (DSIT) entre le cabinet choisi et les autres services internes ou externes de la Banque pendant la réalisation des activités, entre autres :

- Audit et évaluation du schéma directeur en vigueur.
- Identification des besoins fonctionnels et d'infrastructure SI
- Priorisation et évaluation des projets identifiés
- Elaboration de la cible et validation
- Planification des projets

Pour chaque étape de ce processus, le cabinet d'experts chargé du projet devra mener des consultations auprès des divers services de la Banque. L'objectif sera d'harmoniser les processus métier avec le projet et de proposer des orientations stratégiques plus efficaces. De cette manière, nous co-construirons les nouvelles applications métier de la Banque, ainsi que les systèmes informatiques adaptés à nos besoins, contribuant ainsi à la réalisation du Système d'Information idéal pour la BDEAC.

Le nouveau schéma directeur peut être rédigé soit sous la forme d'un document unique, soit sous la forme de plusieurs documents permettant de confronter les objectifs stratégiques de la Banque à la réalité du système d'information. Par la suite, il sera possible d'élaborer plusieurs scénarios, variant de 2 à 4, en intégrant les facteurs humains, organisationnels, technologiques et financiers. Néanmoins, le choix de la stratégie à adopter sera élaboré en collaboration avec le cabinet lors de l'élaboration du plan d'assurance qualité et du cadrage.

4.2.PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre du prestataire doit être présentée en deux parties distinctes :

a) Une offre technique pour l'actualisation du SDSI

L'offre technique devra comprendre entre autres :

- Les spécifications techniques et fonctionnelles ;
- Les fiches techniques, le cas échéant ;
- Une liste d'au moins une (01) référence de projets similaires, étayée par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- La liste des formations proposées pour accompagner dans l'exploitation du projet ;
- Toute information technique jugée pertinente (options ou variantes) ;
- Le planning d'exécution.

b) Une offre financière ou commerciale

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes. Ils seront fermes, non révisables, et devront comprendre entre autres :

- Un devis détaillé de l'offre ;
- Un devis détaillé des options et services connexes (s'ils existent) ;
- Les quantités ;
- Les prix unitaires ;
- Le coût total ;
- Le taux de remise ;
- Le total net ;
- Tous les frais nécessaires non explicitement mentionnés dans l'offre.

4.3.EXIGENCES ORGANISATIONNELLES

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur du Système d'Information doit suivre les directives suivantes :

- Être dirigé par la structure responsable du système d'information et des télécommunications de la Banque, en s'appuyant sur l'expertise du consultant ;
- Impliquer activement toutes les directions de la BDEAC ;
- Se dérouler principalement au siège de la Banque à Brazzaville, République du Congo, et éventuellement dans les Représentations Nationales, si nécessaire.
- La DSIT sera l'interlocuteur direct du prestataire et le validateur des différentes livrables pendant le déroulement du projet. Cependant, d'autres services participeront à l'équipe du projet, qui sera définie dans le Plan d'Assurance Qualité.

Les experts du Cabinet doivent respecter les politiques de la Banque, en particulier celles liées à la sécurité du système d'information de la Banque, aux règles de la déontologie professionnelle et à la confidentialité concernant l'utilisation des informations et des documents auxquels ils ont accès ou qu'ils ont produits dans le cadre de cette mission.

4.4.EXIGENCES FONCTIONNELLES

L'élaboration du nouveau schéma directeur du système d'information doit satisfaire au minimum les exigences citées ci-dessous :

- Préparer le cadrage de la mission pour définir le périmètre de l'étude, préciser et faire valider les résultats attendus de la mission et proposer une démarche méthodologique ;
- Effectuer une analyse critique de l'existant, y compris le SDSI, afin d'obtenir une cartographie précise de l'existant, englobant les aspects techniques, métiers, organisationnels et économiques ;
- Collecter les besoins techniques et métiers afin d'établir les besoins actuels et futurs, permettant ainsi de définir leur impact sur l'existant ;
- Tenir compte des interactions entre les différents processus fonctionnels du Système d'Information actuel ;
- Moderniser les technologies de l'information déjà déployées ;
- Accorder une attention particulière à la sécurité des systèmes d'information ;
- Élaborer un référentiel des bonnes pratiques pour la gouvernance du système d'information ;
- Définir les axes stratégiques relatifs à l'informatisation et à la modernisation de la Banque ;
- Développer les axes stratégiques en scénarios afin de permettre la définition d'une cible optimale ;
- Mettre à jour le portefeuille de projets en tenant compte des trois dimensions du système d'information, à savoir les processus, les personnes et les technologies ;
- Établir une macro-planification et allouer les ressources pour définir les trajectoires potentielles vers la cible ;
- Élaborer le budget (coûts globaux de mise en œuvre de chaque composante du système d'information cible) ;
- Évaluer les délais nécessaires pour mener à bien les différentes étapes de la solution cible (études, développements spécifiques, mise à niveau de l'infrastructure, intégration, acquisition de progiciels…) ;
- Définir les environnements nécessaires à mettre en place ainsi que leurs objectifs ;
- Rédiger le dossier de mise en œuvre du système d'information cible ;
- Identifier les contraintes à prendre en compte dans la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) ;
- Capitaliser sur les investissements déjà réalisés par la Banque concernant le système d'information.

La Banque pourra juger utile ou pertinent toute autre exigence en lien avec le bon déroulement du projet, de la mission est les objectifs définis préalablement.

4.5.DÉLAI DE LIVRAISON

La période d'élaboration du SDSI s'étend sur une durée maximale de six (06) mois à partir de la date de notification du contrat, suivie de 12 mois d'accompagnement de la Banque après réception définitive du document final du SDSI, lors de la mise en œuvre de la feuille de route. Le prestataire est tenu de présenter une planification respectant ce délai de livraison.

4.6.QUALIFICATIONS ET PROFILS EXIGÉS

Le prestataire doit démontrer une expérience avérée dans le domaine de l'informatique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans le domaine de la stratégie IT et de l'élaboration des plans directeurs informatiques. Le prestataire devra fournir les Curriculum Vitae détaillés des membres de l'équipe projet, afin de correspondre aux profils souhaités mentionnés ci-après. Les experts devront posséder une excellente maîtrise de la langue française.

Le Chef de projet

- Posséder au moins un diplôme Universitaire en Gestion de Projet, en Technologies de l'Information ou tout autre domaine connexe (bac +5 minimum) ;
- Être certifié PMP ou Agile PM ou tout autre certification (renouvelé) en gestion des projets reconnue dans le domaine IT ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière de gestion des projets IT ou de développement de plans stratégiques IT ;
- Disposer d'une expérience professionnelle de pilotage d'au moins quatre (4) projets similaires (Élaboration des Schémas Directeurs Informatiques) ;
- Disposer des compétences sur les études stratégiques et calcul de ROI
- Avoir mené une mission de conception du schéma directeur du système d'information (SDSI) dans une Banque de renommé ou toute autre institution internationale similaire à la BDEAC ;
- Posséder de très bonnes connaissances du système de gestion bancaire ;
- Conduite d'études sur la stratégie d'évolution du SI et d'audit SI ;
- Être expert en méthodologies agiles (SAFe, Nexus et Scrum) et conduite de changement Digital ;
- Disposer des compétences sur le management d'équipe (Lean Management)
- Avoir une excellente maitrise d'un outil de Gestion de projets.

L'Expert en sécurité

- Jouir d'une solide formation supérieure en informatique, télécommunications ou en Technologies de l'Information et de Communication (au moins BAC+5) ;
- Détenir une certification CISA ou tout autre certification renouvelé équivalent dans le domaine IT ;
- Détenir d'au moins d'une certification CISCO en sécurité ou tout autre certification renouvelé équivalent dans le domaine IT ;
- Avoir au moins une certification sur la gestion des risques IT ou opérationnels ;
- Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation des systèmes de sécurité complexes ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions dans la définition d'architectures réseaux et la mise en place d'un système de management de la sécurité ;
- Posséder une bonne connaissance dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information : protocoles de routage, commutations LAN, pile TCP/IP BLR, fibre Optique, VoIP, proxy, systèmes de messagerie électronique, annuaires LDAP, Active Directory, méthodes d'évaluation des risques, système de management de la sécurité de l'information, systèmes de détection et de prévention d'intrusion (IDS/IPS), pares-feux, VPN, sauvegarde et restauration, supervision, datacenter et virtualisation.

L'Expert en réseaux

- Jouir d'une solide formation supérieure en informatique, télécommunications ou en Technologies de l'Information et de Communication (au moins BAC+5) ;
- Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place des réseaux informatiques complexes ;
- Détenir d'au moins d'une certification CISCO en réseaux ou tout autre certification renouvelé équivalent dans le domaine IT ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions dans la définition des architectures réseaux ;
- Posséder une bonne connaissance des réseaux : protocoles de routage, commutations LAN, pile TCP/IP BLR, fibre Optique, VoIP, pares-feux, proxy, annuaires LDAP, Active Directory.

L'Expert en systèmes

- Jouir d'une solide formation supérieure en informatique, télécommunications ou en Technologies de l'Information et de Communication (au moins BAC+5) ;
- Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place des systèmes d'information complexes, notamment l'architecture, l'urbanisation et la gouvernance des systèmes d'information ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures complexes, urbanisation et gouvernance des systèmes d'information, développement d'interfaces pour l'interconnexion de systèmes ;
- Avoir conduit au moins trois (3) projets d'intégration et de mise en place de progiciel de gestion intégrée ;
- Posséder une bonne connaissance en Génie logiciel, méthodes agiles, méthodes d'analyse et techniques de modélisation, technologies Web et Internet, gestion des connaissances, etc.

L'Expert en transformation digital

- Jouir d'une solide formation supérieure en génie logiciel, transformation digitale ou en Technologies de l'Information et de Communication (au moins BAC+5) ;
- Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans la mise en place des systèmes d'information complexes, notamment la transformation digitale des entreprises, l'urbanisation ou la gouvernance des systèmes d'information ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant ces dernières années, dans la définition des architectures complexes, digitalisation, urbanisation ou gouvernance des systèmes d'information, développement d'interfaces pour l'interconnexion de systèmes ;
- Avoir conduit au moins un (01) projet de transformation digitale ou de mise en place de progiciel de gestion intégrée ;
- Posséder une bonne connaissance en Génie logiciel, méthodes agiles, méthodes d'analyse et techniques de modélisation, technologies Web et Internet, gestion des connaissances, etc.

Le Cabinet pourra proposer tout autre profil en adéquation avec les besoins de la mission.

4.7. APPROCHE OU MÉTHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur du SI doit respecter les directives suivantes :

- Être en adéquation avec les capacités humaines, financières et matérielles de la BDEAC ;
- Se référer aux documents officiels de la Banque, notamment le Plan Stratégique AZOBE 2023-2027 et le Règlement N° 061/19 Portant organisation et attributions des Services ;
- Se baser sur les multiples rapports produits dans le cadre des audits de notre système d'information, à savoir : les recommandations suite aux missions de contrôle et d'audit interne, les rapports produits par les Commissaires aux Comptes et les recommandations TIC suite aux audits des cabinets externes ;
- Incorporer la gestion du changement (appréhensions du personnel) ;
- Tenir des séances de sensibilisation de la Haute Direction au début du projet et avant la mise en œuvre ;
- Former les agents de la DSIT et les RSI pour assurer une mise en œuvre réussie.
- Intégrer la portée régionale des missions de la Banque qui se traduit par des représentations nationales dans chacun des six pays ;

- Prendre en compte les recommandations et orientations nationales et régionales en matière de TIC.

4.8. LIVRABLES MINIMUMS ATTENDUS

L'attributaire du marché est tenu de fournir l'ensemble de la documentation relative à chaque phase de la mission. Ces documents doivent être présentés conformément aux normes professionnelles, suivant les standards de la profession, afin de faciliter leur exploitation lors des étapes de mise en œuvre.

Le Schéma Directeur du Système d'Information et sa feuille de route constituent des outils indispensables pour la Haute Direction, permettant d'allouer les ressources budgétaires, organisationnelles, humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre des orientations technologiques définies dans le Plan Stratégique AZOBÉ 2023-2027. Cette feuille de route doit être présentée de manière claire, afin que les dirigeants de la Banque puissent aisément engager les actions identifiées.

Le soumissionnaire est invité à détailler les modèles conceptuels, les architectures, ainsi que les choix d'organisation.

Les livrables non exhaustifs suivants sont attendus :

1. Plan d'Assurance Qualité (PAQ)
2. Le rapport final du Schéma Directeur Du Système D'information (SDSI) (incluant entre autres la trajectoire de mise en œuvre, la feuille de route et l'étude de maturité du SI actuel) ;
3. Tous les supports de présentation (réunions de travail, etc.) ;
4. Cartographie du SI et des processus métiers ;
5. Chronogramme de travail, rapports d'étape et un rapport global en fin de mission (schéma directeur, rapport d'études préalables spécifiques, cahiers des charges) ;
6. Rapport d'évaluation du Schéma Directeur Du Système D'information (SDSI) actuel incluant entre autres les recommandations d'amélioration, l'analyse de l'infrastructure IT, des processus, du budget, de l'organisation et des risques liés au SI ;
7. Compte rendu d'entretiens et des réunions ;
8. Plan d'accompagnement et de conduite au changement ;
9. Support de restitution finale ;
10. Procès-verbal de recette ou document d'acceptation (Acceptance) provisoire ;
11. Macro-planning prévisionnel et le planning détaillé du projet ;
12. Rapport d'étude économique ;
13. Portefeuille de projets ;
14. Rapport d'étude des différents scenarii ;
15. Rapport de cadrage stratégique et de la méthodologie à adopter ;
16. Rapport sur l'état de l'art, un référentiel des bonnes pratiques : normes et standards ;
17. Une liste des besoins actuels et futurs ;
18. Les axes stratégiques principaux en matière de l'informatisation et de la modernisation de la Banque ;
19. Un rapport d'analyse comparative des scénarios proposés ;
20. Dossier d'arbitrage et de choix du scénario adopté ;
21. Un dossier de description détaillée du scénario retenu ;
22. Les rapports sur les processus métiers ;
23. Les rapports sur l'architecture fonctionnelle ;
24. Procès-verbal de réception définitive.

Le délai de livraison de chaque livrable sera définie de manière concrète entre la BDEAC et le prestataire sélectionnée avant le lancement du projet. Cependant, la BDEAC se réserve le droit de demander d'autres livrables jugés pertinents et justifiables au cours du projet. De plus, le soumissionnaire peut proposer tout autre livrable en adéquation avec les besoins de la prestation.

SECTION 6. : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES

1. La date limite de dépôt des offres est fixée pour **le _____ à 14 heures 00**. Les propositions devront porter la mention :

A l'attention de
Monsieur le Président de la Banque de Développement
des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC)
« Recrutement d'une assistance technique chargée de l'élaboration du schéma directeur du système d'information de la BDEAC »

Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO
BP 1177, Brazzaville, République du Congo
Courriel : bdeac@bdeac.org

2. La BDEAC pourra dans des circonstances exceptionnelles, proroger la date limite de dépôt des offres en publiant un rectificatif. Les droits et obligations régis par la date limite initialement arrêtés seront régis par la nouvelle date.
3. Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires pourront adresser leurs demandes par courriel à l'adresse : passationdemarches@bdeac.org